



RÈGLEMENT DES COURSES

LES SOURCES DE LA BORNE

Article Premier

Le Comité d'Animation de Félines organise une journée course pédestre le dimanche 21 juillet 2024 sous l'égide du Comité Départemental des Courses Hors Stade. Les courses sont ouvertes aux coureurs (masculins et féminines) majeurs à la date de la course, ainsi que ceux de la catégorie « cadet » pour la course « Les Sources de la Borne » (12km). Le départ sera donné à partir de 9h. Elle sera complétée par un parcours jeunes (moins de 11 ans) : « Le Tour du Coudert », sans classement ni chronométrage (départ : 10h15), d'une longueur variable selon l'âge du participant.

Article 2 : Inscriptions

L'inscription se fait :

- via le site www.chronopuces.com
- par courrier adressé avec le règlement des montants dus avant le 11 juillet 2024 à :
Maxime ALEX
Natur Running
24 boulevard Saint-Louis
43000 Le Puy-en-Velay
- directement le jour de la course dès 7h30.

Le bulletin d'inscription, disponible sur le site en version téléchargeable, dûment complété pour chacun des participants sera envoyé par courrier avant le jeudi 11 juillet 2024 ou déposé aux inscriptions le jour de la compétition. Pour la compétition, il doit obligatoirement être accompagné de la photocopie de la licence d'athlétisme, de biathlon ou de triathlon en cours de validité ou d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'1 an : ces documents sont conservés par les organisateurs comme justificatif en cas d'accident. Aucun dossard ne sera distribué en l'absence de l'une ou l'autre de ces pièces. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (y compris les cadets).

Article 3 : Dossards

La remise des dossards s'effectuera sur place le jour même jusqu'au départ.

Article 4 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile souscrite auprès de la MAIF. L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les assurés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Article 5 : Sécurité – Secours

Des signaleurs seront présents à chaque croisement de routes. Le service Médical est assuré par une équipe de secouristes agréés et un médecin.

Article 6 : Ravitaillement

Deux ravitaillements seront mis en place sur le parcours du trail « Born'et Dore », un seul sur le parcours de la course « Les Sources de la Borne ».

Article 7 : Dotation

La dotation globale, composée de lots et bons d'achat, sera de 3500 euros, non compris le lot offert aux 200 premiers concurrents lors de leur inscription. La remise des récompenses aura lieu sur place, le jour même, à partir de 12h.

Classement scratch : les 3 premiers.

Classement par catégorie : le premier de chaque catégorie sera récompensé (cadet, junior, espoir, senior, masters 0 à 10).

Le premier local sera également récompensé.

Les récompenses seront non cumulables.

Article 8 : Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 9 : Conditions générales

Par le fait de leur inscription, les concurrents acceptent de se soumettre au présent règlement. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à felinesanime43@gmail.com, au 04 71 00 90 69 (Josiane), ou au 06 30 28 80 25 (Denis)